

Montréal, le 25 septembre 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre Pelletier
2843, rue des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande de révision de l'AQCIE\CIFQ à l'égard de la décision D-2013-128 (modifications des tarifs et conditions de services de transport d'Hydro-Québec pour les années 2013 et 2014)
Notre dossier : R-3860-2013**

Chers confrères,

La présente fait suite à la demande déposée par l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et le Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE\CIFQ) en vue de la révision de la décision D-2013-128 (la Décision) rendue par la Régie de l'énergie (la Régie) le 15 août 2013.

La Régie convoque l'AQCIE\CIFQ, ainsi qu'Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur), à l'audience qu'elle tiendra dans le dossier ci-haut mentionné le **15 novembre 2013 à compter de 10h** dans la salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal. Lors de cette audience, la Régie entendra uniquement les participants sur les motifs justifiant l'ouverture du recours en révision.

En vue de cette audience, la Régie demande à l'AQCIE\CIFQ, ainsi qu'au Transporteur, de lui faire parvenir leur plan d'argumentation et autorités d'ici **12 h le 25 octobre 2013**.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as